

Merci à tous et toutes d'être ici présents ce matin à notre appel au rassemblement.

Comme vous le savez en novembre dernier, les élus du CSE ont voté à l'unanimité une enquête pour risque grave à la CPAM du Havre, menée par le cabinet d'expertise CEDAET. Celle-ci est toujours en cours. D'ailleurs, merci à vous salariés de la CPAM du Havre d'avoir répondu massivement au questionnaire d'enquête qui, je le rappelle, était complètement anonyme.

Rappelons que nous avons demandé cette enquête, car depuis plusieurs années il y a des dégradations de plusieurs indicateurs, symptomatique d'atteintes à la santé des salariés, avec une augmentation des jours d'absences pour maladie, que ce soit d'une journée ou supérieur à 1 mois mais également plus d'un an. Rappelons aussi que la direction aurait évoqué que nous, salariés de la CPAM du Havre, nous mettions en arrêt pour des motifs autres que la maladie. Eh bien non ! Le burnout est bien une maladie monsieur le Directeur !

La direction de notre organisme met encore toutefois des freins à remettre certains documents au cabinet d'expertise afin qu'il mène aux mieux sa mission, et souhaite que cette enquête prenne fin dès maintenant. Vos élus ne sont pas d'accord ! En effet, un travail d'enquête d'une telle ampleur et sur de tels enjeux – nous parlons de la santé des salariés, de notre santé ! – avec une menace réelle de risques psychosociaux comme nous le constatons à la CPAM du Havre, eh bien cela demande du temps pour objectiver la situation et émettre des recommandations.

Nous souhaitons donc que CEDAET dispose du temps nécessaire pour effectuer cette expertise, et nous avons demandé à la direction que le rapport soit présenté en instance courant avril et ensuite, vous soit présenté.

Depuis la départementalisation de nos services et des deux CPAM de Seine-Maritime, nous ici au Havre nous perdons nos activités et avons le sentiment de disparaître au profit de la CPAM Rouen-Elbeuf-Dieppe. Avec la COG 2018-2022 et le projet stratégique 2022 de l'Assurance Maladie, nous avons pourtant l'objectif de « *Renforcer la coopération entre les organismes* » mais une coopération doit être « *fondée sur une vision partagée des différents acteurs, dans un esprit d'intérêt général, au service de toutes les parties prenantes* ».

Ce n'est pas notre ressenti à la CPAM du Havre, car suite à ces réorganisations, nous - élus et salariés - avons la crainte d'une fusion avec la CPAM RED ! Si nous devons devenir la CPAM de Seine-Maritime, que la CNAM et la direction le disent clairement !

Aujourd'hui, nous savons que pour nous salariés de la Sécurité Sociale, cela nous coûte de faire grève, mais notre mobilisation montre que nous en avons assez de ce climat délétère, que nous attendons une amélioration de nos conditions de travail et surtout une reconnaissance de notre existence ! Il n'y a pas que la CPAM RED en Seine-Maritime ! Nous faisons notre travail pour le bien de tous nos bénéficiaires dans le cadre de la mission de service public de l'Assurance Maladie, mais nous voulons simplement le faire dans de bonnes conditions !

Encore quelques mots : en février dernier, nous élus du CSE avons mis un terme à la séance de CSE en cours car encore une fois M. Boyer a été trop loin dans ces propos vis-à-vis d'un élu, même s'il a présenté ses excuses par la suite. M. le Directeur, vous n'aimez pas que l'on parle fort, que l'on s'exprime, vous nous coupez souvent la parole en CSE, nous sommes obligés de reprendre la parole pour pouvoir exercer notre fonction de représentant du personnel et poser nos questions, émettre nos avis et demander des réponses !

Eh bien maintenant, M. Le président du CSE, M. le directeur, nous parlons fort, nous nous exprimons, vous ne pouvez pas ne pas nous entendre !